

Extrait du registre des délibérations du

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
Séance du 16 avril 2013

**Président** : Monsieur François de MAZIERES

**Sont présents** : M. Claude VUILLIET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, Mme Dominique CONORT, M. Jacques BELLIER (pouvoir de M. Ludovic JAMET), M. Patrick CONFETTI, M. Jean-François PEUMERY (pouvoir de M. Claude JAMATI), M. Bernard DEBAIN (pouvoir de Frédéric M. BUONO), M. Gilles PANCHER, M. Olivier LEBRUN (pouvoir de M. Roland de HEAULME), Mme Stéphanie BANCAL, Mme Françoise GUYARD (pouvoir de M. Alain LOPPINET), Mme Véronique BANULS, M. Christian JOUANE (pouvoir à M. Hervé HOCQUARD), M. Alain-Louis MIE, Mme Martine ARNAL (Pouvoir de M. Philippe LEJEUNE), Mme Martine ARNAL, M. Olivier COLLO, M. Alain ERNIE, M. Georges DUTRUC-ROSSET, M. Jean-Roch GAILLET, M. Jean-Luc PESSEY, M. Patrice PANNETIER, Mme Geneviève MORGUE, M. Hadi HMAMED, Mme Roselyne LECOMTE, M. Pierre-Yves STUCKI, Mme Pascale RENAUD, M. Gilles CURTI, Mme Frédérique KIBLER, M. Philippe LEQUAIN (pouvoir de Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA), Mme Odile GUÉRIN (pouvoir de M. Michel COLIN), M. Jean-Michel DESCH, M. Marc EMONET (pouvoir de Mme Nathalie KRAMER), M. Alain-Michel LAMBERT, M. Philippe NOYER, Mme Dana SOLECKI, Mme Daniëlla TROCHU, M. Christian MAMY, M. Frédéric BUONO, M. Guy HEMET, M. Olivier FRAUDEAU, M. Christophe BOLLENGIER, M. Alain NOURISSIER (pouvoir de Mme Marie-Annick DUCHÊNE), M. Thierry VOITELLIER, M. Michel BANCAL, M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Magali ORDAS, Mme Marie BOELLE, M. Arnaud MERCIER, M. Laurent DELAPORTE, Mme Martine SCHMIT, Mme Liliane HATTRY, M. Erik LINQUIER, Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL, M. Hervé FLEURY, M. François LAMBERT, Mme Christine de la FERTÉ, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, Mme Pascale ROCHERON (pouvoir de M. Jean GUILBERT), M. Michaël THOMAS.

**Absents excusés** : M. Claude JAMATI (pouvoir à M. Jean-François PEUMERY), M. Hervé HOCQUARD (pouvoir à M. Christian JOUANE), M. Michel COLIN (pouvoir à Mme Odile GUÉRIN), M. Alain LOPPINET (pouvoir à Mme Françoise GUYARD), M. Philippe LEJEUNE (pouvoir à Mme Martine ARNAL), M. Etienne DUPONT, M. Ludovic JAMET (pouvoir à M. Jacques BELLIER), Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA (pouvoir à M. Philippe LEQUAIN), Mme Nathalie KRAMER (pouvoir à M. Marc EMONET), M. Jean-Philippe BARRET, M. Frédéric BUONO (pouvoir à M. Bernard DEBAIN), Mme Marie-Annick DUCHÊNE (pouvoir à M. Alain NOURISSIER), M. Michel SAPORTA, Mme Marie SENERS, M. Jean GUILBERT (pouvoir à Mme Pascale ROCHERON), M. Roland de HEAULME (pouvoir à M. Olivier LEBRUN).

Secrétaire de séance : M. Pierre-Yves STUCKI

Date de convocation : 9 avril 2013

Date d'affichage de la convocation : 9 avril 2013

Nombre de conseillers en exercice : 75

Nombre de membres présents : 59

**N° de l'ordre du jour :**

**2013.04.14 : Evénements culturels intercommunaux : diffusions Mois Molière 2013.**

**☐ M. Patrick CONFETTI, rapporteur, donne lecture de la délibération.**

Dans le cadre de sa compétence « équipements culturels et sportifs », Versailles Grand Parc a souhaité soutenir de grands événements visant la diffusion de la culture sur l'ensemble de son territoire.

Ainsi, il a été arrêté que la communauté d'agglomération mettrait en œuvre, à l'échelle du territoire, des projets de création et de diffusion issus de trois festivals déjà repérés.

Pour les trois premières années, les festivals choisis sont le Mois Molière de Versailles (juin), le Festival Mémoires des Toiles de Bois d'Arcy (juillet) et le Festival international de bande-dessinée de Buc (octobre).

Les projets, conçus en lien avec les directeurs artistiques des festivals et les communes partenaires, prennent notamment la forme de créations et de coproductions de spectacles, d'ateliers de découverte artistique ou d'expositions diffusés dans les communes de Versailles Grand Parc.

Ces projets reposent sur l'association de sociétés artistiques (telles qu'une compagnie de théâtre ou un producteur d'ateliers), des communes d'accueil et de Versailles Grand Parc.

Comme les années précédentes, les diffusions sur le territoire identifiées pour le Mois Molière 2013 sont des spectacles émanant de compagnies installées en résidence à Versailles et qui interviennent régulièrement sur le territoire.

Il s'agira pour 2013-2014 des projets suivants :

- diffusion de 2 représentations de la pièce de théâtre « Les Jumeaux vénitiens » qui sera créée par la Compagnie Viva la Commedia en juin 2013 : Versailles le 9 juin 2013 et Jouy-en-Josas le 13 juin 2014 ;
- diffusion d'une création de Carlo Boso, également directeur de l'Académie internationale des arts du spectacle installée à Versailles : Rocquencourt, saison 2013-2014.

Par ailleurs, suite au succès de Cyrano, création Mois Molière 2011 de la Compagnie Viva la Commedia qui a été accueillie à Bailly et Jouy-en-Josas, la Ville de Viroflay a souhaité accueillir une version adaptée à destination des élèves du Collège Jean Racine. La représentation sera organisée pour la saison 2013-2014. En fonction du nombre de places disponibles, elle pourra être ouverte aux collégiens d'un autre établissement de Versailles Grand Parc.

Les modalités détaillées de ces collaborations seront définies dans le cadre de conventions tripartites.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,  
le Conseil communautaire :

- 1) *adopte les termes des conventions tripartites, établies selon le modèle cadre de convention, pour les diffusions Mois Molière en 2013-2014 et la diffusion d'une adaptation de « Cyrano », création 2011 à Viroflay ;*
- 2) *autorise le Président, ou son représentant, à signer lesdites conventions ainsi que tous documents y afférents ;*

3) dit que les dépenses sont prévues au budget de Versailles Grand Parc.

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.

Nombre de votants : 59

Suffrages exprimés : 71 (incluant les pouvoirs).

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.



Pour le Président,  
Par délégation,

**Olivier BERTHELOT**  
Directeur Général des Services

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-247800584-20130416-20130413-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/04/2013